



VOS RÉF. **Direction Départementale des Territoires de la Creuse**
Cité Administrative
BP 147
23003 GUERET

NOS RÉF. 23NC-23-310 – RJ/SC
LE-MAIN-CM-TOU-GMR MCO-APPUIS-23-154

INTERLOCUTEUR M. Rémi JAMMET

TÉLÉPHONE 04 71 63 99 17

E-MAIL rte-gmr-mco@rte-france.com

A l'attention de Mme Sophie LEONETOUT

OBJET PC n° 023 093 23 X0001 – Construction d'un parc agrivoltaïque au sol
Lieu-dit La Bouege - Commune de GOUZON (23)
Aurillac, le

24 JUL. 2023

Madame,

Vous nous avez transmis pour avis la demande de **Permis de Construire n° 023 093 23 X0001**, déposée par la SAS TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 68 représentée par M. Thomas DE MOUSSAC, concernant les parcelles cadastrées section H n° 201, 202, 203 et 204 situées sur le territoire de la commune de GOUZON.

Nous vous informons que la zone d'étude telle que décrite sur vos consultations n'est pas directement dans l'emprise des ouvrages électriques, aériens ou souterrains de tension HTB*, exploités par nos services sur le territoire de cette commune.

Dans ces conditions, nous n'avons pas d'observation à formuler sur cette affaire.

Nous vous précisons enfin que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, GRDF, régies...). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**L'Adjoint au Directeur
du GMR Massif Central Ouest**

Christophe GENIEIS

* HTB : Tension supérieure à 50 000 Volts